



Conseil d'administration Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022-05

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'OFB pour la période 2021 à 2025

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** l'avis favorable du sous-directeur de l'action foncière et immobilière du Ministère de la Transition écologique en date du 24 septembre 2021;
- **Vu** l'approbation du projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'OFB par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 6 décembre 2021;
- ▶ Vu l'avis rendu le 3 février 2022 par le Comité technique et le CHSCT de l'OFB;
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Office français de la biodiversité pour la période 2021 à 2025 est approuvé.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du Conseil d'administration,

La Présidente du Conseil d'administration,

Pierre DUBREUIL

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO